

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

---

### SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE3450

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

## ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« – veiller à ce que ses exportations agricoles ne nuisent pas à la souveraineté alimentaire et réduire la dépendance aux importations, notamment d'engrais et de protéines végétales importées. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de rédaction de l'article 11 clarifie l'expression retenue pour les exportations agricoles, plus précise que la « maîtrise des exportations ». Elle précise également que la réduction de la dépendance aux importations porte notamment sur les engrains et les protéines végétales importées» .